

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE OPTIMISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DU SUD (SPL OPUS)

Société Publique Locale

Au capital de 330 000 euros
Siège social : Mairie de Saint-Pierre
BP 342 - 97 448 Saint-Pierre Cedex
821 293 750 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE :

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice :

La SPL OPUS a été créée en 2016 de la volonté de la ville de Saint Pierre et de la CIVIS de disposer d'un outil pour la gestion du stationnement payant et des parkings relais disposé autour de la ville de Saint Pierre. La gestion des sanitaires publics a été intégrée à l'objet social de la société pour répondre à un besoin de la ville de Saint Pierre.

Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi régie ou « in house »).

L'objet social initial de la société était donc le suivant :

Gestion, exploitation et entretien du stationnement payant - gestion, exploitation et entretien des parcs relais - acquisition, construction, gestion, exploitation et entretien des sanitaires publics - acquisition, gestion et entretien du mobilier urbain.

Cet objet social a été étendu, une première fois, par l'assemblée générale extraordinaire de la SPL OPUS en date du 11 octobre 2017 pour y intégrer :

L'acquisition et location de parcelles privées ou de parkings privés en souterrain ou en surface. Construction et exploitation de nouveaux équipements dans le cadre de cet objet social et même la démolition.

La mise en place d'un service de location de vélos sur le territoire de ces actionnaires. Ce service ouvert à tous pourra se faire en partenariat avec les acteurs privés déjà présent sur le territoire.

Puis une seconde fois par l'assemblée générale extraordinaire de la SPL OPUS en date du 2 décembre 2020 pour y intégrer les activités suivantes :

- *Gestion, exploitation et entretien des infrastructures portuaires, d'abri côtier et de leurs abords.*
- *Gestion, exploitation et entretien des halles et des marchés de plein air et de leurs abords.*
- *Gestion, exploitation et entretien de zones d'activités et d'espaces économiques.*

L'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2020 de la SPL OPUS a précisé davantage le champ d'intervention de son activité principale en remplaçant « *Gestion, exploitation et entretien du stationnement payant* » par la mention suivante :

Gestion, exploitation et entretien du stationnement payant sur voirie et en ouvrage notamment la perception et le contrôle du stationnement payant sur voirie et la gestion des contestations liées au recouvrement de ce dernier

L'activité de cet exercice s'est résumée à la réalisation des 7 contrats que la société a signé avec la ville de Saint Pierre, la CIVIS et la ville de Saint Louis :

- Contrat de gestion du stationnement payant de la ville de Saint Pierre :
Pour sa part fixe : un montant de 516 000 euros H.T annuel, soit 43 000 euros HT par mois;
Pour sa part variable : 7 % des recettes brutes du stationnement et des recettes « Forfait Post Stationnement ».
Le contrat prévoit la gestion complète de 1 340 places de stationnement sur voirie.
Il a été signé pour une durée de 6 ans le 01 février 2018.
- Contrat de gestion des parcs relais de la CIVIS pour un montant de 84 800 euros H.T pour la gestion de 3 parcs de stationnement gratuit. Le contrat a fait l'objet de deux avenants en 2018 afin d'inclure la possibilité de passer le parc volnay en payant et d'intégrer le parc derrière la gare routière de saint louis.
- Contrat de gestion et d'entretien des sanitaires publics de Saint Pierre pour un montant annuel de 149 440 euros T.T.C (pour 37 blocs).
Également pour une part variable qui consiste en la totalité des redevances payés par les usagers.
- Contrat de gestion du stationnement payant de la ville de Saint Louis :
Pour sa part fixe : un montant de 75 000 euros H.T annuel, soit 18 750 euros HT par trimestre ;
Pour sa part variable : 7 % des recettes brutes du stationnement.
- Contrat de gestion et d'entretien des sanitaires publics de la CIVIS pour un montant de 10 400 euros T.T.C pour les 2 blocs sanitaires de la communauté de communes.

Également pour une part variable qui consiste en la totalité des redevances payés par les usagers.

- Convention de concession de service public du Port de Saint Pierre : le contrat signé le 20 décembre 2020 prévoit la gestion et l'exploitation à compter du 01/01/2021 de tous les services et activités portuaires pour une durée de 7 ans. Le Chiffres d'affaires lié au contrat pour l'exercice écoulé est de 703 733 € moyennant une redevance annuelle de 70 000 € reversée à la Ville de Saint-Pierre.

- Contrat pour la gestion et l'exploitation des marchés « plein air » signé en décembre 2020 avec la mairie de Saint Pierre prévoit une rémunération variable égale à 60 % des sommes perçues pour chaque marché (marché forain/marché aux fleurs). La gestion et l'exploitation des marchés a débuté à compter de mars 2021. En 2021, les différents marchés qui ont pu se dérouler ont donné lieu à versement d'une redevance de 136 K€

La société a contracté un prêt bancaire, le 10 décembre 2018, d'un montant de 162 116 euros, au taux de 1,45 %, sur une durée de 5 ans, pour des échéances mensuelles s'élevant à 2 803 euros, afin de financer l'acquisition des horodateurs de Saint Louis (contrat 2019). Cet emprunt s'achève le 30 novembre 2023.

La société a contracté un prêt garantie par l'Etat (PGE), le 11 décembre 2020, d'un montant de 110 000 euros, assorti d'un différé de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds qui est intervenue le 23 décembre 2020. Ce prêt de trésorerie répond aux conditions fixées par la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 et au cahier des charges défini par l'arrêté du Ministre en date du 23 mars 2020. La SPL a fait le choix de retenir l'option d'un remboursement différé du prêt sur une durée total de 48 mois. Ce prêt bénéficie d'un cautionnement simple de dernier rang de l'Etat à hauteur de 90% du montant prêté.

Enfin, un emprunt a été contracté, en juillet 2021, pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire., au taux de 1,15 %, sur une durée de 4 ans, pour des échéances mensuelles s'élevant à 372 €.

Le chiffre d'affaire de la société s'est établi à 1 803 914 euros au 31 décembre 2021 pour un résultat d'exploitation de – 3 242 euros .

Informations sur les délais de paiement :

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 - 6 du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	15	23	13	2		53
Montant total des factures concernées TTC	14 849 €	50 652 €	10 719 €	322 €	- €	76 542 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,2%	4,2%	0,9%	0,0%	0,0%	6,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues					NEANT	
Montant total des factures exclues TTC					NEANT	
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels - dès réception de la facture					

Article D. 441 - 6 du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2	10	1	2	2	17
Montant total des factures concernées TTC	47 465 €	402 €	10 400 €	23 164 €	163 €	81 594 €
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	2,4%	0,0%	0,5%	1,2%	0,0%	4,2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues					NEANT	
Montant total des factures exclues TTC					NEANT	
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels - dès réception de la facture					

Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir :

Au cours du prochain exercice, la société devra mener à bien le programme d'investissement ambitieux concernant les équipements portuaires (450 K€).

Le contrat des sanitaires se terminant en septembre 2022, il faudra engager les discussions avec la ville de St Pierre pour un nouveau contrat pour les prochaines années.

L'effort sera aussi mis sur une augmentation des recettes du marché forain.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun évènement marquant impactant de manière significative le fonctionnement de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Activités de la société en matière de recherche et de développement :

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL :

Conformément à l'article L.233-13 du code du commerce, nous vous informons que le capital de notre société est détenu par :

- La commune de Saint Pierre pour un montant de 270 000 euros soit 82 % du capital.
- La Communauté d'Agglomération CIVIS pour un montant de 30 000 euros soit 9 % du capital.
- La commune de Saint Louis pour un montant de 30 000 euros soit 9 % du capital

REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX:

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été octroyé la somme de 28 200 euros au titre de la rémunération des mandataires sociaux et au titre des jetons de présences des administrateurs.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE:

1. DIRECTION GENERALE, MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Liste des mandataires sociaux et mandats ou fonctions :

Conformément aux dispositions de l'article [L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce](#), nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

M. Stéphen BELLON, Mme Christelle RIVIERE, Mme Patricia TAYLLAMIN, Mme Edmée RAYMOND, M. Patrick VAYABOURY et M. Romain GIGANT représentants des actionnaires au sein de la société, n'exercent aucune fonction ni mandat dans aucune société.

2 – CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune convention n'a été passé avec les mandataires sociaux de la société.

3 – TABLEAU DES DELEGATIONS

DELEGATION DE POUVOIRS

- Assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2017 : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration ;
- Nature de l'augmentation du capital envisagée : Augmentation par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 30000 euros ;
- Modalités de l'augmentation du capital : augmentation réservée à la ville de Saint-Louis, libération intégrale du capital à la souscription
- Durée de la délégation de pouvoirs : 5 ans ;
- Réunion de Conseil d'administration constatant la réalisation de l'augmentation du capital : 28 février 2018.

RESULTAT ET AFFECTATION :

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 1 803 914 euros contre 815 779 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 828 634 euros contre 835 536 euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1 831 876 euros pour l'exercice, contre 842 512 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire à – 3 242 euros pour l'exercice, contre -6 977 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 536 813 euros pour l'exercice contre 378 177 euros pour l'exercice précédent

Le montant des charges sociales s'élève à 106 015 euros pour l'exercice et 62 220 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à - 1 458 euros, contre -1 750 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort déficitaire à - 4 700 euros contre -8 727 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel dégagant un montant de -2 705 Euros contre -937 Euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices à hauteur de 0 euros contre -1 021 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice est égal à -7 405 euros contre -8 643 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 417 939 euros contre 953 343 euros pour l'exercice précédent.

Nous soumettrons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés ainsi que les affectations suivantes :

Origine

- **Report à nouveau antérieur :** 108 728 euros
- **Résultat de l'exercice :** - 7405 euros

Affectation

- **Report à nouveau, soit :** 101 323 euros

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en l'absence de versement de dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'au titre des trois dernières exercices aucun dividende n'a été payé.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quindecies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES:

Nous vous informons qu'aucune convention visée aux articles L.225-38 du code de commerce n'a été conclue durant l'exercice écoulé.

MODE DE DIRECTION DE LA SOCIETE

Conformément à la décision prise par le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 01 juillet 2020, nous vous informons que la direction de la société sera confiée à M. Stéphane BELLON, Président du conseil d'administration, qui prendra de ce fait la qualité de Président-Directeur Général.

M. Stéphen BELLON est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

En application de l'article 21 des statuts, cette décision a été prise sans limitation de durée.

M. Stéphen BELLON, Président-Directeur général sera assisté par M. Christian LAURET nommé par le conseil d'administration en qualité de Directeur Général délégué.

Le conseil d'administration a décidé d'investir Le Président-Directeur général des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, pour agir en toutes circonstances au nom de la société qu'il représente. (article L225-56 I, al1).

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur, le Président-directeur général doit obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration :

a) au-delà d'une somme de 200 000 euros pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants,

b) au-delà d'une somme de 200 000 euros pour une seule et même opération, pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Le conseil d'administration, en accord avec le Directeur général, a fixé l'étendue et la durée des pouvoirs conférés au Directeur général délégué, conformément à l'article L.225-56, II, du code de commerce :

- *Effectuer tous achats de matériel, d'outillage, de matières premières, rentrant dans l'objet de la société, faire toutes les soumissions, prendre part à toutes adjudications dans la limite de 25 000 euros pour une seule et même opération ;*
- *Toucher les sommes dues à la société payer celles qu'elle pourra devoir, régler et arrêter tous les comptes ;*
- *Contracter et résilier toutes assurances ;*
- *Souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce ;*
- *Faire ouvrir à la société, dans tous les établissements de crédit ou banques, tous comptes courants et d'avances sur titres ; créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes ;*
- *Exercer toutes actions judiciaires tant en demande qu'en défense, représenter la Société dans toutes opérations de redressement ou liquidation judiciaire ;*
- *Faire tous traités et transactions ; consentir tous acquiescements, ainsi que toutes subrogations et antériorités, et toutes mains levées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement ;*

- *Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions du Conseil.*

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il n'y a eu aucun changement en 2021 dans l'administration de la société.

Aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

Le conseil invite votre assemblée, après lecture des rapports présentés par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration.

ANNEXE I : TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (art. R.225-102 du Code de commerce)					
En Euros					
Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	20
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	330 000	330 000	330 000	330 000	300 000
Nombres d'actions	3 300	3300	3300	3300	3 000
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 803 634	815 779	920 247	759 440	622 786
Résultat avant impôt, participation, dot.amortissement et provisions	51 563	39 696	79 920	81 404	119 635
Impôts sur les bénéfices	-	1 021	- 10 755	- 12 360	- 31 283
Dot.Amortissements et provisions	- 58 968	- 49 360	- 44 684	- 16 488	- 15 018
Résultat net	- 7 405	- 8 643	24 481	52 556	73 334
Résultat distribué			-	-	-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissement et provisions	16	12,338	20,959	20,922	29,451
Résultat après impôt, participation, dot.amortissement et provisions	- 2	- 2,619	7,418	15,926	24,445
Dividende attribué			-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés			16	14	8
Masse salariale	536 813	378 177	379 276	304 786	197 807
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, ...)	106 014	62 220	59 316	71 749	33 347

ANNEXE II : BILAN

SPL OPUS	BILAN SIMPLIFIÉ	page 1
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Présenté en Euros - Avec comptes substitués	Edité le 14/03/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	337 043	182 017	155 026	10,93	162 770	17,07
Immobilisations financières	290		290	0,02	290	0,03
ACTIF IMMOBILISÉ	337 333	182 017	155 316	10,95	163 060	17,10
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	17 940		17 940	1,27		
Avances et acomptes versés sur commandes	2 296		2 296	0,16	2 260	0,24
Clients et comptes rattachés	230 895		230 895	16,28	211 792	22,22
Autres créances	329 302		329 302	23,22	13 920	1,46
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	679 089		679 089	47,89	506 251	53,10
Caisse	84		84	0,01	5 276	0,55
Charges constatées d'avance	3 016		3 016	0,21	50 785	5,33
ACTIF CIRCULANT	1 262 623		1 262 623	89,05	790 283	82,90
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 599 956	182 017	1 417 939	100,00	953 343	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 330 000)	330 000	23,27	330 000	34,62
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	33 000	2,33	33 000	3,46
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	108 728	7,67	117 372	12,31
Résultat de l'exercice	-7 405	-0,51	-8 643	-0,90
Provisions réglementées	292 358	20,62		
CAPITAUX PROPRES	756 682	53,36	471 728	49,48
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	199 122	14,04	221 552	23,24
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	229 315	16,17	174 139	18,27
Autres dettes	232 821	16,42	85 923	9,01
Produits constatés d'avance				
DETTES	661 257	46,64	481 614	50,52
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 417 939	100,00	953 343	100,00

ANNEXE III : COMPTE DE RESULTAT

SPL OPUS	COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	page 2
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Présenté en Euros - Avec comptes substitués	Edité le 14/03/2022

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	169 406			9,39		169 406	N/S
Production vendue biens							
Production vendue services	1 634 507	815 779	100,00	90,61	100,00	818 728	100,36
Chiffres d'Affaires Nets	1 803 914	815 779	100,00	100,00	100,00	988 135	121,13
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues	24 246	18 846	2,31	1,34	18 846	5 400	28,65
Autres produits	474	910	0,11	0,03	910	-436	-47,90
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	1 828 634	835 536	102,42	101,37	835 536	993 098	118,86
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	161 380			8,95		161 380	N/S
Variation de stock (marchandises)	-17 940			-0,98		-17 940	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements	38 813	7 868	0,96	2,15	7 868	30 945	393,30
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes	932 939	335 781	41,16	51,72	335 781	597 158	177,84
Impôts, taxes et versements assimilés	11 255	9 057	1,11	0,62	9 057	2 198	24,27
Rémunérations du personnel	539 156	378 941	46,45	29,89	378 941	160 215	42,28
Charges sociales	103 671	61 456	7,53	5,75	61 456	42 215	68,69
Dotations aux amortissements	58 968	49 360	6,05	3,27	49 360	9 608	19,47
Dotations aux provisions							
Autres charges	3 634	49	0,01	0,20	49	3 585	N/S
Total des charges d'exploitation	1 831 876	842 512	103,28	101,55	842 512	989 364	117,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 242	-6 977	-0,85	-0,17	-6 977	3 735	53,53
Produits financiers							
Produits exceptionnels	902	300	0,04	0,05	300	602	200,67
Charges financières	1 458	1 750	0,21	0,08	1 750	-292	-16,88
Charges exceptionnelles	3 607	1 237	0,15	0,20	1 237	2 370	191,59
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	-7 405	-9 664	-1,17	-0,40	-9 664	2 259	23,38
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		-1 021	-0,12		-1 021	1 021	-100,00
Total des Produits	1 829 536	835 836	102,46	101,42	835 836	993 700	118,89
Total des Charges	1 836 940	844 479	103,52	101,83	844 479	992 461	117,52
RÉSULTAT NET	-7 405	-8 643	-1,05	-0,40	-8 643	1 238	14,32
	<i>Perte</i>	<i>Perte</i>					
Dont Crédit-bail mobilier	10 396	11 307	1,39	0,58	11 307	-911	-8,05
Dont Crédit-bail immobilier							